

Première session ordinaire du Conseil d'administration

Rome, 4 - 6 février 1998

RÉSUMÉ DES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1998 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Distribution: GÉNÉRALE WFP/EB.1/98/14

25 mai 1998 ORIGINAL: ANGLAIS

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

RAPPORT D'ACTIVITE SUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION DU SOMMET MONDIAL DE L'ALIMENTATION PAR LE PAM (1998/EB.1/1)

1. En prenant note du rapport qui avait été présenté au Secrétariat du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) de la FAO (WFP/EB.1/98/3), le Conseil a relevé que la partie narrative du document avait été établie conformément aux indications données par le Directeur général de la FAO. Les observations formulées au sujet de cette première série de rapports au CSA devaient être considérées comme une contribution aux efforts tendant à renforcer dans l'avenir le mécanisme de présentation des rapports.

- 2. Plusieurs représentants ont fait remarquer que le Plan d'action devait être considéré comme une source d'innovations et de stratégies orientées vers l'avenir, et que le Programme devait se montrer plus dynamique pour, par exemple, promouvoir le développement des marchés grâce aux achats locaux, élargir les activités d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité (ACV) et les utiliser pour renforcer les capacités nationales, resserrer les liens avec les ONG (surtout les ONG locales), et renforcer la collaboration et la coordination entre les organismes des Nations Unies, en particulier, à l'échelon des pays, au moyen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Quelques représentants ont demandé au Secrétariat de donner des exemples de la façon dont la Déclaration de Rome et le Plan d'action du Sommet mondial de l'alimentation avaient influencé les activités du PAM.
- 3. Des représentants ont rappelé que la responsabilité première de chaque gouvernement est d'assurer la pleine sécurité alimentaire et ont encouragé le Secrétariat à tout faire pour allouer l'aide alimentaire à des pays qui en ont profondément besoin, qui sont en mesure d'en faire bon usage et qui manifestent la volonté d'appuyer les politiques visant à promouvoir la sécurité alimentaire.
- 4. Le Secrétariat a pris note des suggestions formulées par le Conseil, notamment de la nécessité de faire en sorte qu'à l'avenir, la partie narrative des rapports contienne une analyse plus approfondie d'une série de questions sélectionnées. Le Secrétariat a cité des documents de politique générale sur l'Appui du PAM aux pays en vue de l'établissement et de la gestion de programmes nationaux d'assistance alimentaire (WFP/EB.2/97/3-A) et Aider les mères et les enfants durant les périodes critiques de leur existence (WFP/EB.3/97/3-B) comme exemples de la façon dont le Plan avait influencé l'élaboration des politiques générales du Programme. Le Conseil a été informé du rôle énergique et actif que le PAM jouait au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi que de sa pleine participation au processus d'élaboration du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Le Secrétariat a assuré au Conseil qu'il lui communiquerait dès que possible des informations détaillées au sujet des achats locaux.

PROCEDURES A APPLIQUER POUR LA SELECTION ET LA NOMINATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES DU PAM (1998.EB.1/2)

5. Le Conseil s'est déclaré favorable aux propositions présentées et a demandé des éclaircissements supplémentaires sur les procédures d'appel d'offres. Le Secrétariat a expliqué que, comme la sélection et la nomination du Commissaire aux comptes incombaient manifestement au Conseil d'administration, les procédures d'appel à candidature devaient être engagées par le Bureau, avec l'appui du Secrétariat ou de tout



service extérieur spécialisé que le Bureau pourrait souhaiter. Les offres doivent parvenir au PAM par télécopie sur la ligne exclusive spécialement installée pour recevoir toute information confidentielle; elles sont cachetées puis ouvertes conformément aux procédures en vigueur, en présence des membres du Bureau ou d'un représentant de celuici. Les offres ouvertes sont ensuite envoyées au Bureau pour évaluation. Le Secrétariat a assuré au Conseil qu'il fournirait son appui au Bureau si celui-ci le lui demandait.

- 6. Le Conseil a été informé que des procédures plus détaillées seraient établies, notamment un système de coefficients de pondération des critères de sélection. Certains représentants ont indiqué que les pays en développement devaient être encouragés à participer aux appels d'offres, mais que les critères de sélection visant à retenir le candidat le plus qualifié devaient être respectés.
- 7. Un représentant a observé qu'il pourrait être financièrement avantageux d'avoir le même Commissaire aux comptes que la FAO. Le Secrétariat est convenu que cela était possible, mais qu'il appartenait au Conseil d'administration de choisir le Commissaire aux comptes répondant le mieux aux intérêts du PAM; il pouvait se produire que le Commissaire aux comptes soit le même que celui de la FAO. Le Bureau pourrait, dans l'avenir, approfondir l'idée de constituer un Comité des Commissaires aux comptes, tel qu'il en existe déjà un à l'ONU.

REVISION DE L'ANNEXE DU NOUVEAU REGLEMENT FINANCIER - MODIFICATION DE LA REDACTION DE L'OPINION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES (1998.EB.1/3)

- 8. Le Conseil est convenu que les modifications proposées dans le document permettraient de parvenir à une meilleure cohérence au sein du système des Nations Unies et rendraient compte des pratiques les plus performantes. Le Conseil a également reconnu qu'il s'agissait là d'une question très technique.
- 9. Le Secrétariat a expliqué qu'actuellement, la vérification des comptes ne se limitait pas à un examen général des procédures comptables, mais qu'elle passait en revue les systèmes de contrôle interne ainsi que l'efficacité et l'efficience des opérations. C'était la raison pour laquelle l'opinion du Commissaire aux comptes contenait des éléments de base plutôt qu'un libellé détaillé, et reflétait ainsi les pratiques les plus performantes. Le Secrétariat a informé le Conseil que, si la modification proposée était approuvée, le PAM serait parmi les premières organisations des Nations Unies à adopter cette nouvelle procédure.
- 10. Pour s'assurer que le Commissaire aux comptes aurait toute latitude pour conduire les travaux de sa propre initiative, le Conseil est convenu d'encourager le Commissaire aux comptes à continuer de préciser dans son opinion qu'il a effectué un examen général des procédures comptables et procédé aux vérifications par sondage des écritures comptables et autres pièces justificatives qu'il a jugées nécessaires, en l'occurrence.
- 11. Le Conseil a demandé pourquoi le terme "principes comptables" avait été remplacé par "politiques comptables". Le Secrétariat a expliqué la différence entre principes comptables (concepts utilisés pour définir, mesurer et divulguer les éléments à partir desquels sont établis les états financiers) et politiques comptables (principes adoptés par la direction pour la préparation des états financiers et des pièces comptables). Ainsi, la nouvelle expression traduirait mieux les critères utilisés par le Commissaire aux comptes pour examiner les transactions financières du Programme. Le Secrétariat a assuré le Conseil que les politiques



comptables adoptées par le Programme seraient fondées sur les principes comptables s'inspirant des pratiques les plus performantes.

RAPPORTS D'EVALUATION (1998/EB.1/4)

a) Aide alimentaire et ressources naturelles: bilan de l'expérience du PAM

- 12. Le Conseil s'est félicité de l'objectivité du rapport (WFP/EB.1/98/5/3), de son caractère d'actualité et de sa valeur potentielle pour la formulation de futures interventions dans le domaine des ressources naturelles.
- 13. Le débat a porté principalement sur l'application des enseignements de l'évaluation. Le Secrétariat a été encouragé à s'inspirer des enseignements du rapport pour élaborer une stratégie visant à utiliser l'aide alimentaire comme un outil efficace pour protéger les ressources naturelles, les développer et les utiliser.
- 14. De nombreux représentants ont souligné l'importance d'adopter une approche globale et intégrée, englobant l'appui technique et les articles non alimentaires. L'on a également fait observer qu'un tel enseignement s'applique à tous les projets de développement.
- 15. Plusieurs représentants ont insisté sur la nécessité de se concentrer davantage sur l'impact d'un projet plutôt que sur les intrants et les réalisations, et ont estimé que le moment était venu d'élaborer des indicateurs spécifiques pour mesurer l'effet d'un projet sur les bénéficiaires.
- 16. Quelques représentants ont relevé que les objectifs trop ambitieux de certains projets avaient nui à leur réalisation et que l'examen tendait à montrer qu'une plus grande rigueur lors de la conception et de l'examen préalable permettrait de définir des objectifs simples et réalisables, qui contribueraient vraiment à améliorer la sécurité alimentaire.
- 17. Des représentants ont également souligné l'importance du rôle des participants et des intervenants durant la phase de conception du projet, tout en reconnaissant que cela entraînerait des coûts supplémentaires et qu'il faudrait plus de temps pour parvenir à une formulation acceptable; cependant, les projets ainsi conçus atteignaient souvent leurs objectifs d'ensemble avec beaucoup plus d'efficacité.
- 18. Un représentant s'est félicité du Mémorandum d'accord passé entre le PAM et le HCR et a proposé que les deux organisations examinent ensemble les problèmes de dégradation de l'environnement dans le cadre de l'aide aux réfugiés pour voir ce qui pouvait être fait.
- 19. Le Secrétariat a décrit quatre domaines dans lesquels le Bureau de l'évaluation s'emploie à veiller à ce qu'il soit donné suite aux conclusions des études et des évaluations thématiques. Ces domaines étaient les suivants: a) préparation de directives; b) collaboration avec les pôles régionaux et bureaux de pays dans le cadre des structures réorganisées du PAM; c) participation à la formulation de nouveaux programmes et activités lors des réunions du Comité d'examen des programmes; et d) mise en place de systèmes pour l'application des enseignements et le suivi des recommandations.

b) Evaluation à mi-parcours du projet Burkina Faso 3326.01 - Développement rural

20. Lorsqu'il a examiné le rapport résumé (WFP/EB.1/98/5/1) sur l'examen à mi-parcours, le Conseil a regretté que l'évaluation ait eu lieu si tardivement. Le Secrétariat et



l'observateur du Burkina Faso ont signalé que le gouvernement et le bureau du PAM au Burkina Faso avaient déjà pris des mesures pour mettre en oeuvre les recommandations de la mission d'évaluation.

- 21. Le Conseil a estimé qu'une attention accrue devait être accordée au ciblage des régions, des bénéficiaires et des activités. Il a reconnu que le Burkina Faso avait réellement besoin d'une aide alimentaire mais a souligné qu'il importait de concentrer l'assistance sur les groupes les plus vulnérables, tels que les enfants d'âge scolaire, dans le cadre de programmes d'alimentation spécifiques.
- 22. Des représentants ont insisté sur la nécessité d'adopter une méthodologie de planification telle que celle du cadre logique, qui garantit le réalisme des objectifs à long terme du projet. Le Conseil a souligné qu'il fallait progressivement abandonner les évaluations axées sur les réalisations des projets selon la méthode traditionnelle intrants/résultats, et adopter une méthodologie permettant de déterminer les avantages que les bénéficiaires tirent d'un projet.
- 23. Quelques représentants ont souligné qu'il importait, pour la réussite du projet, de renforcer la capacité nationale et d'apporter la supervision nécessaire. Ils ont exprimé l'espoir que le pôle régional serait en mesure d'apporter un tel appui.

c) Rapport résumé de l'étude théorique relative à l'aide alimentaire du PAM aux communautés autochtones d'Amérique latine

- 24. La discussion a mis en relief l'importance pour le PAM d'élaborer une stratégie d'assistance aux populations autochtones, qui représentaient les plus pauvres parmi les pauvres. Le Conseil a insisté sur l'importance que revêtait la collaboration avec les autres institutions intéressées dans cet effort, notamment le FIDA, qui pouvait fournir une assistance technique et des fonds pour l'octroi de microcrédits.
- 25. Des représentants ont insisté sur la nécessité de se concentrer davantage sur la participation des femmes autochtones aux phases de conception et d'exécution des projets, ainsi que sur leurs besoins nutritionnels et leurs carences en micronutriments qui risquaient d'être plus importants en raison de leur marginalisation.
- 26. Le Programme a été encouragé à étudier comment garantir aux populations autochtones un juste accès de leurs produits au marché et comment remédier au manque d'installations d'entreposage adéquates.

PROGRAMME DE PAYS - GUATEMALA (1998/EB.1/5)

- 27. Le Conseil a approuvé le programme de pays proposé pour le Guatemala (WFP/EB.1/98/6) et sa relation avec le processus de paix en cours. Il a fait observer que des liens précis devraient être établis entre le programme du PAM et l'initiative de paix en classant les interventions sectorielles par ordre de priorité.
- 28. Le Conseil a constaté avec satisfaction que le programme de pays proposé s'inscrivait dans le cadre de la programmation conjointe du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (UNDAF) et a exprimé l'espoir que la mise en oeuvre de ce Plan-cadre entraînerait une répartition rationnelle des tâches entre les organisations des Nations Unies, afin de définir plus clairement dans quelles situations l'aide alimentaire s'avère la ressource la mieux appropriée.



29. Le Conseil a fait mention du Programme national de repas scolaires qui constitue une priorité pour le gouvernement et a constaté avec satisfaction l'intervention rapide du PAM à l'appui de ce programme en 1998 et 1999. Il a souligné la nécessité de renforcer la coordination institutionnelle. Concernant la monétisation, le Secrétariat a été instamment prié de suivre au plus près sa bonne exécution.

- 30. Le Conseil a également souligné l'importance de la contribution de contrepartie du gouvernement au programme de pays.
- 31. Le Conseil a noté que le programme devait veiller à ce que les activités forestières et celles liées à la conservation des sols aient un impact positif sur l'environnement local.

SCHEMA DE STRATEGIE DE PAYS (SSP) - REPUBLIQUE DOMINICAINE (1998/EB.1/6)

- 32. Le Conseil a approuvé la stratégie présentée dans le SSP. Il a approuvé la proposition du Secrétariat de s'abstenir d'établir un programme de pays.
- 33. Quelques représentants ont douté qu'il soit approprié pour le PAM de continuer à entreprendre des activités dans un pays ayant atteint un tel niveau de développement. La plupart ont appelé l'attention sur les besoins non satisfaits de vastes secteurs de la population qui vivaient encore dans une pauvreté extrême.
- 34. Le Conseil a souligné qu'il importait de cibler efficacement les projets du PAM en République dominicaine et d'obtenir un appui approprié de la part de la contrepartie.

PROJET D'INTERVENTION PROLONGEE EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - ANGOLA 5602.02 (1998/EB.1/7)

- 35. Le Conseil s'est félicité de l'efficacité du ciblage de l'aide et du fait qu'une forte proportion des bénéficiaires du projet étaient des femmes. Il a également apprécié le choix des indicateurs de performance.
- 36. Des représentants ont pris note avec satisfaction des efforts déployés par le PAM pour faire la soudure entre l'aide d'urgence et l'aide au relèvement. Ils ont reconnu que, si la transition de l'aide d'urgence à l'appui au relèvement était en bonne voie, le processus n'en demeurait pas moins très fragile et ils ont félicité le Secrétariat d'avoir maintenu les moyens mis en place pour faire face aux urgences en Angola.
- 37. Le PAM devrait éviter de prendre des mesures susceptibles de décourager la production agricole. Le Conseil a demandé au PAM de suivre de près l'évolution de la situation, de s'efforcer d'acheter des produits localement, et de maintenir les coûts de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM) et autres coûts de soutien directs au niveau le plus bas possible. Le Conseil a noté que des dispositions avaient été prises pour l'achat local de maïs et que le PAM continuerait d'explorer d'autres possibilités en matière d'achat local.



PROJET D'INTERVENTION PROLONGEE EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - IRAN 5950.00 (1998/EB.1/8)

38. Le Conseil s'est déclaré en faveur de la poursuite de l'aide aux réfugiés en Iran. Il a exprimé son intérêt pour l'activité consistant à fournir de l'huile pour encourager la scolarisation et s'est déclaré favorable à une plus grande participation des femmes. Il a demandé au Secrétariat de suivre de près les opérations de rapatriement. Le Conseil a félicité le gouvernement pour l'appui considérable qu'il apporte au projet et pour la collaboration qu'il entretient avec le PAM. Il a incité à une surveillance plus rapprochée de l'exécution des activités.

PROJET D'INTERVENTION PROLONGEE EN FAVEUR DE REFUGIES ET DE PERSONNES DEPLACEES SOUMIS A L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION - OUGANDA 5623.01 (1998/EB.1/9)

39. Le Conseil a félicité le PAM pour la qualité du document de projet (WFP/EB.1/98/8/3), et pour l'excellent travail que ses agents accomplissent en Ouganda, dans des conditions difficiles et dangereuses. Le Conseil s'est déclaré préoccupé par l'insécurité et ses répercussions sur le processus d'installation des réfugiés et leurs possibilités de parvenir à l'autosuffisance grâce à l'agriculture. Il s'est également inquiété de la qualité et des délais de livraison des semences, des outils et des services de vulgarisation. Des représentants se sont déclarés favorables à la réalisation d'enquêtes périodiques et fréquentes visant à étudier la possibilité de réduire progressivement les rations d'aide alimentaire, et ont insisté sur la nécessité d'organiser en même temps des campagnes de sensibilisation. Tout en rendant hommage au Gouvernement ougandais pour sa politique en faveur de l'installation des réfugiés, des représentants ont fait remarquer que la solution la plus viable à long terme passait par un rapatriement des réfugiés et ont souhaité que les interventions mises en oeuvre des deux côtés de la frontière soient coordonnées. Le Conseil a demandé plus de précision sur le rôle des femmes dans la gestion et la distribution des vivres.

RAPPORTS SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DE PROJETS APPROUVES - BENIN 5215.00 (EB.1/1998/10)

40. Le Conseil a demandé des précisions sur l'autosuffisance alimentaire au Bénin et sur les dispositions administratives concernant l'importation de l'aide alimentaire au Kenya, et a insisté sur la nécessité d'examiner d'un oeil critique les résultats de ce type de projet. Le Secrétariat a apporté les éclaircissements demandés.

RAPPORT SUR L'AIDE D'URGENCE (1998/EB.1/11)

- 41. Le Secrétariat a fait le point sur l'aide fournie par le PAM dans le cadre de situations d'urgence dans le monde entier.
- 42. Le Directeur du Bureau régional du PAM pour l'Asie et le Pacifique a mis le Conseil au courant de la situation qui règne en République populaire démocratique de Corée (RPDC) en matière de sécurité alimentaire et lui a rendu compte des mesures prises par le PAM



pour faire face à la crise. Il a indiqué que l'envergure de l'intervention proposée par le PAM était fonction des besoins alimentaires des groupes les plus vulnérables, notamment des femmes et des enfants. Le PAM avait trois objectifs principaux en RPDC: sauver des vies, améliorer la sécurité alimentaire des groupes vulnérables et, à plus long terme, soutenir la réforme agraire.

- 43. Tout en appréciant à leur juste valeur l'envergure et la complexité des opérations du PAM en RPDC, le Conseil s'est néanmoins inquiété de la capacité des donateurs de financer l'opération, et a insisté sur la nécessité de coordonner efficacement l'action du PAM et des autres organismes apparentés des Nations Unies pour mobiliser les ressources nécessaires à l'exécution de l'opération, et de traiter les causes structurelles de l'insécurité alimentaire en RPDC.
- 44. Le Directeur du Bureau régional du PAM pour l'Afrique a présenté un bref exposé sur les opérations mises en oeuvre par le PAM pour faire face aux crises d'urgence suivantes:
 - Somalie
 - Kenya
 - Angola
 - Sierra Leone
 - Région du Sahel
 - Région des Grands lacs africains
 - République démocratique du Congo
 - Tanzanie
 - Ethiopie
 - Soudan
- 45. Le Directeur du Bureau régional du PAM pour l'Amérique latine et les Caraïbes a mis le Conseil au courant des activités réalisées par le Programme pour combattre les effets du phénomène El Niño dans les pays de la région d'Amérique latine.

